

rendrait impossible, dans l'avenir, l'application d'un régime de contrôle ou de protectorat et ne saurait manquer d'engendrer, entre les copartageants, les plus funestes dissensions. S'il est vrai que le cabinet de Paris ait, à une certaine époque, mis en avant l'idée d'un partage qui aurait laissé à l'Espagne tout le nord du Maroc, y compris Fez, nous ne saurions trop nous féliciter qu'une offre si imprudente n'ait pas eu de suites.

Mais, ce travail de préparation diplomatique, c'est, pour ainsi dire, le côté extérieur de la question marocaine ; le secret des chancelleries nous en dérobe les péripéties ¹. Au contraire, étudier les moyens qui s'offrent à nous pour exercer une influence prépondérante sur le Maroc lui-même et sur son gouvernement, c'est l'objet que nous nous proposons dans les trois chapitres qui vont suivre. Ces moyens sont, dans une mesure plus ou moins grande, à la disposition de toutes les grandes puissances : c'est l'action diplomatique, c'est l'action économique et financière ; mais si la France a, en face du Maroc, une situation sans seconde qui lui confère des droits supérieurs dont l'évidence s'impose même à nos rivaux, c'est à sa position dans l'Afrique du Nord et dans la Méditerranée qu'elle le doit ; c'est sa longue frontière commune avec le Maroc qui l'oblige à des rapports constants de voisinage et qui lui permet, le

1. Voyez, sur les négociations avec l'Angleterre, l'article très important de M. Eugène Etienne, dans la *National Review* de juillet 1903 (*Les litiges coloniaux entre la France et l'Angleterre*). — Cf. Discours de M. Etienne, au banquet de l'Union coloniale, le 16 juin (*Bulletin du Comité de l'Afrique française* de juillet).